



Présidence/Cabinet
N°/Réf : Cab/2021-M09

**Lettre de mission de Fabrice Vigier,
Vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire, orientation et insertion
2020-2024**

L'orientation et l'insertion sont des missions fondamentales des universités. Elles ont été renforcées par la mise en œuvre des plusieurs dispositifs dont la loi relative à l'Orientation et à la Réussite Etudiante (Loi ORE). L'université de Poitiers a été lauréate du PIA CODA – à la croisée des parcours qui vise la construction du choix d'orientation réfléchi des lycéens et des lycéennes vers leur réussite. Ce projet consiste à mieux accompagner les élèves de lycées de l'Académie de Poitiers dans la réflexion et la construction de leur parcours vers le supérieur. En accord avec la vice-présidente formation, le vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire, orientation et insertion soutient une politique volontaire pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur de tous les élèves du secondaire et orienter activement les étudiants lors de leur cursus universitaire en facilitant au besoin les réorientations. Il a pour mission de veiller à l'égalité des chances des étudiants au cours de leur cursus. Il a également en charge l'insertion professionnelle des étudiants, quel que soit le niveau de diplôme.

Missions. Le vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire, orientation et insertion, est en charge de l'orientation des élèves et étudiants avant et durant leur cursus à l'université de Poitiers. A ce titre, il est avec la vice-présidente formation, en relation étroite avec le rectorat de l'académie de Poitiers, et le cas échéant, avec le Rectorat de Bordeaux, chancelier des universités. Il déploie une politique active des futurs diplômés pour l'insertion professionnelle et l'égalité des chances. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manières non exhaustives :

Actions orientation. Avant d'assurer une information la plus complète possible auprès des lycéens, et ainsi leur donner une plus grande chance d'accéder aux études supérieures, il veille au lien -3/+3. A cet égard, en étroite collaboration avec le rectorat de l'académie de Poitiers, il contribue à la mise de plusieurs opérations (les Matinales, les salons, la journée portes ouvertes, les dispositifs d'immersion, etc.). Il travaille également, en lien avec les composantes accueillant des premiers cycles, à la mise en place de *Cordées de la réussite*. Enfin, ces dispositifs sont complétés le PIA CODA, qui a pour objectif de créer une dynamique de préparation à l'entrée dans le supérieur. Le vice-président délégué à la formation et la vie universitaire doit veiller à son pilotage, en collaboration avec le rectorat, le CROUS et l'université de la Rochelle.

Il a également en charge l'aide à la formation. A cet effet, il travaille en lien étroit avec le Service d'Accompagnement à la Formation, l'Insertion, la réussite et l'Engagement (SAFIRE), mais aussi dans le cadre des réunions des assesseurs à la formation traitant de ces sujets. Il travaille au déploiement d'un parcours Rebond, qui a vocation à aider les étudiants en réorientation à mieux se connaître et à leur redonner confiance.

Actions insertion professionnelle. Le vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire a en charge la mission de donner aux étudiants les meilleures chances de réussir leur insertion professionnelle. Ce point passe par plusieurs objectifs : augmenter les expériences de stage dans les cursus de formation, notamment dans les formations de licence, animer un réseau des correspondants insertions qui œuvrent au sein des différentes composantes, développer la politique Alumni de l'établissement.

Actions égalité des chances. Le vice-président délégué à la formation et à la vie universitaire est chargé de proposer à la vice-présidente en charge des formations un état des lieux des bonnes pratiques dans l'établissement en termes d'égalité des chances, et être force de proposition pour promouvoir cette dimension, en cohérence avec la politique de l'établissement pour une formation de qualité. Il devra travailler en étroite collaboration avec les composantes, notamment dans le cadre des réunions des assesseurs, mais également avec différents services de l'établissement, tels que le SAFIRE, l'OREVE ou le Service handicap Étudiant, la Maison des Étudiants ou le CRIIP.

Périmètre d'action. Le vice-président délégué à la formation, en charge de l'orientation et de l'insertion est rattaché au pôle formation de l'équipe présidentielle. Il rend régulièrement compte de ses actions. Il représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes et externes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : participe selon les besoins à la CFVU, participe aux réunions d'assesseurs à la pédagogie, participe à la commission CVEC, participe au COPIL du PIA CODA.

Le vice-président délégué à la formation, en charge de l'orientation et l'insertion travaille avec le Pôle Formation et Réussite Etudiante et plus particulièrement le SAFIRE et l'OREVE. Il s'appuie sur le Cabinet de la présidence pour la logistique et la communication institutionnelle. Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 1^{er} septembre 2021,

Virginie LAVAL

Présidente de l'université de Poitiers